

Mail reçu le 04/10/2022 à 09h46

VOIR PAGE SUIVANTE

Avis d'enquête publique

Projet de réensablement sur dix ans des plages de Pyla nord à l'Aiguillon

Observations

(C. BOUQUET, Conseil Syndical Immeuble Les Haubans)

De la lecture des 794 pages de ce dossier, on peut retenir les éléments suivants :

- **La plage de l'Aiguillon n'est pas la préoccupation première.** Elle est parfois oubliée dans certains tableaux (largeur de plage, par exemple, ou historique des travaux), et elle bénéficiera du plus petit volume de sable prévu par le projet : 3 000 m³ par an, contre 10 000 m³ pour la plage du CVA (Cercle de Voile d'Arcachon), 46 000 m³ pour l'ensemble Pereire, et 108 000 m³ pour l'ensemble Pyla-Moulleau.
- **Le principe retenu pour la plage de l'Aiguillon** consiste à prélever 1 000 m³ chaque année sur la « flèche » de l'Aiguillon, c'est-à-dire le banc de sable qui s'est formé et qui s'est effectivement agrandi avec le temps aux pieds des cabanes bordant le chemin côtier riverain de l'immeuble Mer & Sud. Ce sable sera reversé à l'ouest de la plage, c'est-à-dire sous le perré qui porte la station d'essence marine.

Question : *Est-ce que prélever 1 000 m³ chaque année à cet endroit ne va pas modifier, voire éroder sensiblement la plage du « banc de sable » ?*

- **Le complément de 2 000 m³** sera prélevé sur le banc du Bernet, déposé sur la plage du CVA et acheminé par camion jusqu'à la plage de l'Aiguillon.

Question : *Compte tenu de ce qui est indiqué dans le paragraphe suivant, comment ce sable venu par camion sera-t-il réparti sur la partie ouest de la plage de l'Aiguillon ?*

- Les opérations de réensablement seront assurées par DAM (Drague extractrice mobile) ou par DAS (Drague extractrice stationnaire) « sans intervention ultérieure » (p. 19) : « **Le sable sera nivelé de façon naturelle, à l'aide du mouvement des marées.** (...) Les sables seront répartis davantage vers le haut de plage, avec une pente de talus de 20% pour que le rechargement dure plus longtemps et que la portion de plage sèche (au-dessus du niveau de pleine mer/vive-eau) soit plus large. »

Question 1 : *Les machines engagées dans ces opérations (DAM et DAS) sont-elles en capacité d'atteindre un tel niveau de précision, sans l'intervention ultérieure d'un bulldozer calé sur des appareils de relevé topographique ?*

Question 2 : *Le perré qui borde la station d'essence marine est très dégradé. Il perd ses pierres qui se dispersent ensuite sur la plage de l'Aiguillon. La noria de camions ne va-t-elle*

pas accentuer cette dégradation ? A-t-on prévu de la réhabiliter ensuite ? Ne faudrait-il pas au préalable ramasser les pierres dispersées avant qu'elles ne soient enfouies sous le sable (avant de réapparaître au bout de quelques mois) ?

- **Calendrier des travaux annuels** : pour la DAM (Drague aspiratrice en marche), entre janvier-février et début mars ; pour la DAS (Drague aspiratrice stationnaire), de janvier à fin juin ; pour les travaux mécaniques, en avril, mai et juin.

Question : Début des travaux en 2023, ou 2024, ou plus tard ?

- **Un oubli dans le dossier** : l'érosion sur la plage de l'Aiguillon n'est mentionnée nulle part. Or le creusement en bas de plage est net, marqué notamment par l'émergence du tuyau de Dominguez à l'ouest de ses anciens rails, par l'apparition de diverses reliques en béton à l'est de ces mêmes "rails", ainsi que d'un radier en béton qui apparaît à l'est des annexes des Haubans.

Question : Ne serait-il pas utile de nettoyer cette zone avant d'engager les travaux plutôt que d'attendre que l'engraissement en sable recouvre, une fois de plus (et très temporairement) ces débris qui présentent un danger certain pour les baigneurs. Des courriers ont été adressés en ce sens à la mairie, sans réponse.

23/09/2022

Pour le CS des Haubans, Christian BOUQUET (président)